

Enquête publique Ligne 18 juin-juillet 2020 – avis du COURB

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1/ Priorité au RER B

Les investissements ainsi que la mobilisation des moyens humains et techniques pour mener à bien les travaux de modernisation du RER B, 2ème ligne la plus chargée d'Europe, doivent être la priorité absolue.

Cette ligne vétuste bien que stratégique et épine dorsale de l'île-de-France, doit absolument être modernisée de toute urgence.

Toute nouvelle connexion y amène son flot de voyageurs, comme à Cité Universitaire, (+30% avec le Tramway), à Croix de Berny, et à Massy Palaiseau avec les bus en site propre, ...

Elle ne doit pas subir d'éventuels retards ou reports liés à d'autres chantiers.

Le Grand Paris Express s'appuie sur le réseau existant, et le maillage ainsi proposé ne pourra fonctionner que si le réseau existant peut absorber les échanges induits par les nouveaux hubs.

En l'occurrence ce ne sera pas le cas du RER B tant que celui-ci ne sera pas modernisé, tel que prévu depuis 2013, avec des nouvelles rames plus capacitaires et le système Nextéo pour optimiser les convergences RER B / RER D dans le tronçon central parisien.

La ligne 18 ne doit donc pas être réalisée au détriment du RER B, son calendrier de réalisation doit être mis en cohérence avec les chantiers nécessaires pour la modernisation du RER B et la sécurisation de ses voyageurs (cf. point 3 ci-après).

2/ Impacts des perturbations annoncées sur les accès aux zones de service RER B ?

Par ailleurs, concernant les impacts sur le RER B, ceux-ci ne doivent en aucun cas aggraver la situation actuelle.

Il conviendrait donc d'explicitier la mention située page 115 du document "Pièce D – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants.pdf" : Massy – Palaiseau => Réalisation en tranchée couverte => Perturbation de l'activité fret et des accès aux zones de service côté RER B.

Quelles seront ces perturbations ?

Quels sera leur impact sur les usagers ?

Existe-t-il des alternatives moins perturbantes pour les usagers du RER B, et sinon, que sera-t-il mis en place pour limiter ces perturbations ?

3/ Vigilance sur la sécurité des voyageurs en gare de Massy avec l'interconnexion L18

Quelles sont les mesures prévues pour sécuriser la gare de Massy avec l'interconnexion L18 / RER B, notamment au niveau du dimensionnement des quais du RER B déjà insuffisants lors des fortes affluences (quais étroits avec larges escaliers) ?

Dans le document "J.5b – Consultation inter-administrative – Synthèse des avis reçus – DUP modificative.pdf", en page 14, la RATP s'inquiète également des possibles perturbations sur les circulations du RER B et sur le dimensionnement des quais pour accueillir le flux de voyageurs de la ligne 18...

4/ Restitution de l'Emprise Cemex pour la création de nouvelles voies de garage RER B comme initialement prévu

Le tunnelier ne creuse plus à partir de l'OA12 mais à partir de la zone d'entrée de L'école Polytechnique. Il traversera l'OA12 en fond de puits. Aucun stockage de voussoir n'est à prévoir dans la zone. Les bureaux et vestiaires sont limités aux besoins de la réalisation de l'OA12.

La zone dite CEMEX2 n'a donc plus à être monopolisée.

Des voies de garage pour les rames du RER B peuvent être réalisées sur cette emprise comme cela était prévu dans le schéma directeur de 2013, avec un double avantage :

- la proximité des ateliers de maintenance pour les rames actuelles et vétustes, et les nouvelles rames en cours de rodage,
- le garage sur la gare même de prise de service.

En vous remerciant pour la prise en compte de ces éléments,

Comité des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse (COURB)